

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 15 MARS 2023 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2023-03-15/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Marc LOCATELLI –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS;

Alain COSTA – Sandrine HUVENNE – Jean LACOMBE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT.

Excusées avec procuration : Saïda HADDOUR (procuration à Marc LOCATELLI) ;

Bénédicte ESPINASSE (procuration à Béatrice MONTANT).

Excusées : Estelle MORAND – Lucienne THABUIS.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quinze

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS AVEC REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

Le projet de budget primitif 2023 est présenté :

Reprise anticipée du résultat 2022

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 2 577 602,65€.

Les dépenses de fonctionnement sont de 2 302 844,20€.

En conséquence le résultat de l'exercice est de 274 758,45€.

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 99 636,81€, le résultat de clôture s'élève à +374 395,26€.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 16 242,05€ contre 78 192,65€ de dépenses. Compte tenu d'un solde d'exécution antérieur reporté (excédent de financement) de 69 888,34€, le solde d'exécution global s'élève à 7 937,74€ (excédent de financement) à fin 2022.

Les restes à réaliser dégagent un excédent de 9 511,62€, de sorte que, au global la section d'investissement est excédentaire de 17 449,36€.

Comme la section d'investissement de 2022 génère un excédent de financement, il sera proposé pour l'affectation du résultat de clôture 2022, d'imputer en report (recette de fonctionnement du budget 2023), au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté », l'intégralité du résultat de clôture, soit 374 395,26€.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) s'élèvent à 2 410 956€.

Elles augmentent de 123 528€, soit 5,4% par rapport au Compte Administratif 2022 (CA2022).

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 370 430€.

Ce chapitre se compose des achats de matières (énergie, repas crèches...); ce sont les comptes débutants par 60, des services extérieurs (entretiens, maintenances, frais de communication, prestations commandées par les services...), les comptes débutants par 61 et 62 et ceux des impôts et taxes (comptes débutants par 63).

Les dépenses autorisées sont en hausse de 18% par rapport au CA 2022, soit 56 589 €.

L'évolution se répartit dans les différentes composantes du chapitre 011 suivant le tableau ci-dessous :

		CA 2022	BP 2023	Ecart	Soit
011	Charges à caractère général	313 840,61	370 430,00	56 589,39	18,0%
60	Achats	165 372,04	189 440,00	24 067,96	14,6%
61	Services extérieurs	68 898,42	78 810,00	9 911,58	14,4%
62	Autres services extérieurs	77 738,15	99 810,00	22 071,85	28,4%
63	Impôts et taxes	1 832,00	2 370,00	538,00	29,4%

Cette hausse importante entre le BP 2023 et le CA 2022 est à atténuer. Traditionnellement, sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », le niveau de consommation des crédits avoisine les 90%, ce qui représente un volant de crédits de l'ordre de 37 000€. Si l'on devait comparer le BP 2023 à celui de 2022 la hausse se limite à 6,2%, soit 21 000€.

Au niveau des achats (comptes 60) : +24 068€ entre le CA 2022 et le BP2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		C A 2022	B P 2023	E/CA 22	Soit	B 23 % T
60612	Energie, électricité	19 406,79	29 000,00	9 593	49,4%	1,2%
0	10000 DIVERS C.C.A.S.	4 340,49	29 000,00	24 660	568,1%	12%
	10101 ROCK'CŒUR CRECHE	4 250,35		-4 250	-100,0%	0,0%
	10102 POM'CANAILLE CRECHE	6 117,94		-6 118	-100,0%	0,0%
	10300 LOCAL LOISIRS 200 R Perrine	1 085,34		-1 085	-100,0%	0,0%
	10600 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLE	2 600,92		-2 601	-100,0%	
	11000 LOCAL RUE PERRINE E P D A	1 011,75		-1 012	-100,0%	0,0%
604	Alimentation	116 836,77	131 400,00	14 563	12,5%	5,4%
	10101 ROCK'CŒUR CRECHE	21 876,76	23 000,00	1 123	5,1%	0,9%
	10102 POM'CANAILLE CRECHE	41 799,88	46 000,00	4 200	10,0%	1,9%
	23000 PORTAGE DES REPAS	50 498,60	56 000,00	5 501	10,9%	2,3%
	10600 RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES		200,00	200	# DIV/0!	0,0%
	10900 DEVELOPPEMENT SOCIAL		1 850,00	1 850	# DIV/0!	0,1%
	11200 JARDINS FAMILIAUX		150,00	150	# DIV/0!	0,0%
	11800 C L SH Vacances 12-18	78,03	600,00	522	668,9%	0,0%
	11810 CLSH CAMPS 12-18	279,00	600,00	321	115,1%	0,0%
	11830 CLSH hors vacances 12-18		500,00	500	# DIV/0!	0,0%
	11920 ANIMATION QUARTIER	2 304,50	2 500,00	196	8,5%	0,1%

Les hausses portent essentiellement sur les postes énergies en raison du contexte international et sur le poste alimentation avec notamment des besoins pour le service développement social et le renouvellement du marché de restauration plus cher de 6% en moyenne.

Au niveau des services extérieurs (comptes 61 et 62): + 31 983€ entre le CA2022 et le BP2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		C A 2022	B P 2023	E/CA 22	Soit	B 23 % T
6E+05	Entretien et réparations sur bâtiments	7 535,52	10 000,00	2 464	32,7%	0,4%
61551	Ent. et réparations sur matériel roulant	2 986,01	6 000,00	3 014	100,9%	0,2%
61558	Ent. et rép. sur autres biens mobiliers	349,87	3 000,00	2 650	757,5%	0,1%

Les enveloppes budgétaires pour l'entretien des bâtiments et des matériels sont maintenues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		C A 2022	B P 2023	E/CA 22	Soit	B 23 % T
616	Primes d'assurances	10 187,10	12 750,00	2 563	25,2%	0,5%
10001	DOMMAGE AUX BIENS BRIS	3 783,15	5 700,00	1 917	50,7%	0,2%
10002	FLOTTE AUTOMOBILE	5 739,45	6 400,00	661	11,5%	0,3%
10003	PROTECTION JURIDIQUE	83,00	100,00	17	20,5%	0,0%
10004	R C	581,50	550,00	-32	-5,4%	0,0%

La prime d'assurance dommage aux biens a été majorée de 50% dans le cadre du marché des assurances ville et CCAS.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			C A 2022	B P 2023	E/CA 22	So it	B 23 % T
6228	Intermédiaires divers		34 460,01	42 750,00	8 290	24,1%	1,8%
	10000	DIVERS CCAS	1 924,50	3 000,00	1 076	55,9%	0,1%
	10101	ROCK'CŒUR CRECHE	1 800,00	1 400,00	-400	-22,2%	0,1%
	10102	POM'CANAILLE CRECHE	1 800,00	1 650,00	-150	-8,3%	0,1%
	10600	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLE	897,40	1 500,00	603	67,1%	0,1%
	10900	DEVELOPPEMENT SOCIAL	6 230,65	12 900,00	6 669	107,0%	0,5%
	11200	JARDINS FAMILIAUX	4 292,00	4 200,00	-92	-2,1%	0,2%
	11640	COORDINATION PETITE ENFANCE	1 578,00	1 100,00	-478	-30,3%	0,0%
	11800	C L SH Vacances 12-18	12 125,87	12 500,00	374	3,1%	0,5%
	11810	CLSH CAMPS 12-18	3 239,59	3 500,00	260	8,0%	0,1%
	11830	CLSH hors vacances 12-18	72,00	500,00	428	594,4%	0,0%

Le compte 6228 « Intermédiaires divers » contient le budget « opérationnel » des services. En 2022 le taux de consommation des crédits est de 84%. Globalement les enveloppes sont à budget constant. Le service développement social voit son budget augmenter de manière sensible.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			C A 2022	B P 2023	E/CA 22	So it	B 23 % T
6283	Frais de nettoyage des locaux		6 110,76	15 000,00	8 889	145,5%	0,6%
	10000	DIVERS C.C.A.S.	6 110,76	15 000,00	8 889	145,5%	0,6%

L'enveloppe pour le nettoyage des locaux est maintenue à budget constant.

Chapitre 012 « charges de personnel »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			C A 2022	B P 2023	E/CA 22	So it	B 23 % T
012	Charges de personnel et frais assimilés		1 633 355,70	1 766 963,00	133 607	8,2%	72,9%

Pour 2023, les charges de personnel du CCAS (Chapitre 012) s'élèvent 1 766 963€. Elles augmenteraient ainsi de 133 607€.

Cette augmentation de 8,2% par rapport au CA 2022 s'explique comme suit :

- + 36 000€ liés à l'effet report des renforts et des réorganisations mis en place en 2022 ;
- + 43 700€ liés à la revalorisation des grilles indiciaires, aux avancements d'échelons et de grades (effet GVT) ainsi qu'à l'augmentation des charges patronales (notamment une hausse de l'assurance de 11 000€) ;
- + 18 000€ liés à des remplacements d'absences longues durées ;
- + 22 000€ d'effet report de la revalorisation du point d'indice en milieu d'année 2022 ;
- + 13 900€ liés à des provisions pour le RIFSEEP, l'action sociale et pour les indemnités de fin de contrat.

La masse salariale du CCAS est répartie de la manière ci-après :

- la rémunération brute versée aux agents s'élève à 1 227 000€. Les rémunérations sont composées comme suit : 75% de traitement de base + 24% de primes + 1% de supplément familial et NBI ;
- les charges patronales s'élèvent à 502 000€ ;
- l'assurance statutaire s'élève à 38 000€.

Le CCAS compte 39 agents en activité, lesquels représentent 35 équivalents temps plein (ETP). Le CCAS compte également 5 agents en position de disponibilité.

En 6 ans, entre 2018 et 2023, les effectifs en ETP sont passés de 31,20 à 35 soit une augmentation de 3,80 ETP. Cette forte augmentation est liée aux renforts dans le secteur du service à la personne :

- + 2,6 ETP dans le secteur des personnes âgées (+ 0,95 veilleuse / + 0,75 animation / + 0,50 personnel de service / + 0,40 secrétariat) ;
- + 1,2 ETP dans le secteur de la petite enfance (+ 0,50 direction / + 0,50 encadrement / + 0,20 référent santé).

Les 39 agents du CCAS se répartissent comme suit :

- 87% de femmes et 13% d'hommes ;
- 56% de fonctionnaires et 44% de contractuels.

La moyenne d'âge des agents du CCAS est de 41 ans.

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			CA 2022	BP 2023	E/CA 22	Soit	B23 % T
65	Autres charges de gestion courante		338 353,07	266 541,00	-71 812	-21,2 %	11,0 %
654	Pertes sur créances irrécouvrables		0,00	3 000,00	3 000	# DIV/0!	0,1%
		Admissions en non valeurs	0,00	3 000,00	3 000	# DIV/0!	0,1%
6573	Sub aux organismes publics		300 000,00	223 541,00	-76 459	-25,5 %	9,2 %
	11401	FPA les rocailles au Verger	300 000,00	223 541,00	-76 459	-25,5%	9,2%

Une réserve de 3 000€ est constituée pour d'éventuelles admissions en non valeurs.

Les crédits pour les subventions, ainsi que les secours sont maintenus au même niveau qu'au budget de l'an passé.

En 2023 la subvention d'équilibre au profit du budget de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger est moindre du fait qu'en 2022 ont été payés les travaux de rénovation des salles de bains.

Chapitre 66 « charges financières » : 222€

Il s'agit des intérêts sur l'emprunt de 340 000€ contracté en janvier 2014 au taux de 3,22% sur 10 ans qui s'achève cette année.

Chapitre 67 « charges exceptionnelles » : 5 000€

Ce chapitre comporte les validations de services (basculement du régime de retraite privé vers la CNRACL).

Chapitre 68 « dotations aux provisions » : 1 800€

Ce chapitre comporte l'enveloppe pour l'ajustement de la provision pour créances douteuses

Recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « Excédent de fonctionnement reporté » correspond à l'affectation du résultat de 2022 qui est intégralement repris en recette de fonctionnement au budget 2023 pour 374 395,26€.

Les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) s'élèvent à 2 050 561€.

Elles diminuent de 524 820€ soit 20% par rapport au Compte Administratif 2022 (CA2022), mais de 7% (89 955€) hors subvention communale.

Le chapitre 70 « Vente de produits, prestations de services » se compose des prestations réglées par les usagers pour les crèches et les animations jeunesse. Figure également la refacturation du personnel travaillant à la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger, sur le budget du même nom. La prévision de recette est de 678 630€, ce qui représente 28% du budget, en progression de 2% par rapport au CA 2022, soit 14 240€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			CA 2022	BP 2023	E/CA 22	Soit	B23 % T
70	Prod des services et ventes diverses		664 389,55	678 630,00	14 240	2,1%	27,99%
706	Prestations de services		252 744,55	239 700,00	-13 045	-5,2 %	9,88 %
70841	Perso facturé aux Budgets annexes		411 645,00	438 930,00	27 285	6,6 %	18,10 %
	####	FPA Verger	361 247,00	389 567,00	28 320	7,8%	16,06%
		commune	50 398,00	49 363,00	-1 035	-2,1%	2,04%

Le compte 706 « Prestations de services » est évalué avec prudence.

L'augmentation de 27 285€ sur le compte 70841 « Personnel facturé au budget annexe » s'explique par le renforcement des équipes à la Résidence Les Rocailles du Verger, notamment sur l'animation et veilleuses de nuit, la revalorisation du point d'indice en année pleine et l'incidence des temps partiels (80% payés 86%).

Le chapitre 74 « Dotations, subventions, participations » se compose des aides de la CAF, ainsi que de la subvention communale qui sert à équilibrer le budget du CCAS. La prévision de recette est de 1 311 831€, représentant 54% des recettes, se répartissant respectivement à raison de 18% pour les subventions de la CAF et 36% au titre de la subvention d'équilibre de la ville.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2022	B P 2023	E/CA 22	Soit	B 23 % T
74	Dotations, subventions et participations	1 791 022,13	1 311 831,26	-479 191	-26,8%	54,10%
7478	Autres participations état	488 503,14	444 000,00	-44 503	-9,1%	18,31%
7474	Subventions et part Communes	1 302 408,99	867 544,26	-434 865	-33,4%	35,78%

Les aides de la CAF sont évaluées avec prudence.

La subvention d'équilibre versée par la commune au CCAS est en baisse de 33%. Cette forte baisse s'explique par :

- ❖ Des recettes ponctuelles en 2022 qui ont augmenté le résultat repris (remboursement assurance maladie, réévaluation des recettes CAF...);
- ❖ La diminution de la subvention d'équilibre que le CCAS verse à la Résidence Les Rocailles du Verger (rénovation des salles de bains payée sur 2022 pour 100 000€);
- ❖ Le fait que la subvention 2022 de la commune au CCAS a été versée intégralement pour des besoins de trésorerie (versement tardif du CEJ) et a donc augmenté artificiellement le résultat repris en 2023.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion » regroupe les loyers perçus sur le local 160 rue Perrine (EPDA) et les logements d'urgence à hauteur de 10 100€.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » correspond aux remboursements d'assurance sur les arrêts de travail estimés à 50 000€.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Le remboursement en capital de l'annuité de la dette s'élève à 38 035€. C'est la dernière annuité d'emprunt.

Les dépenses d'équipement brut sont de 16 691€, elles se composent :

- ❖ Pour 350€ de matériel informatique ;
- ❖ Pour 4 708€ de mobilier pour la petite enfance ;
- ❖ Pour 4 350€ de matériel pour la petite enfance ;
- ❖ Le solde disponible, soit 7 283€ est inscrit en réserve d'investissement.

Recettes d'investissement

Elles se composent :

- ❖ Du solde d'exécution antérieur reporté (excédent de la section d'investissement de 2022) qui peut être repris en recettes nouvelles de 2023 pour 7 937€ ;
- ❖ Du FCTVA pour 5 269€ ;
- ❖ D'une subvention pour l'aménagement des jardins partagés de la Balme pour 11 800€ ;
- ❖ De la cession de la parcelle BD26P rue Adhemar Fabri pour 15 720€ ;
- ❖ Des dotations aux amortissements pour 14 000€.

Dettes

Un prêt de 340 000€ souscrit en 2014 pour la construction de l'aire de jeux des Afforêts.

Taux fixe de 3,22% sur 10 ans – capital restant dû au 31/12/22 de 38 035€ – dernier remboursement en 2023.

Synthèse

Le résultat de clôture de 2022 s'élève à 374 395,26€.

A fin 2022 la section d'investissement présente un solde d'exécution excédentaire de 7 937,74€.

La reprise anticipée des résultats de 2022 dans le budget 2023 est la suivante :

c/1068-Réserves (financement) : 0€

c/002-Excédent antérieur reporté : 374 395,26€

Le budget 2023 s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement équilibrée à : 2 424 956,52€

Section d'investissement équilibrée à : 54 726,74€

Le Conseil d'administration est appelé à délibérer afin d'approuver le budget présenté.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, par quinze voix « POUR » :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du CCAS.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le **28 MARS 2023**

Notifié le

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 15 mars 2023

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

